



Règles de comportement dans nos piscines



- Les règles en vigueur doivent être obligatoirement respectées par tous les hôtes, elles figurent dans le règlement intérieur et le règlement des bains.
- Les instructions du personnel doivent être impérativement respectées.
- Les règles s'appliquent à l'ordre, à la sécurité et à la propreté. Les baigneurs doivent s'abstenir de tout ce qui va à l'encontre des bonnes mœurs. Les actes et représentations à caractère sexuel sont interdits.
- Les représentations, déclarations et actes à caractère politique à l'égard d'autrui, en particulier à l'égard des visiteurs d'autres pays parlant une autre langue, sont à proscrire.
- Les non-nageurs ne sont autorisés à utiliser la piscine qu'avec un accompagnateur adulte approprié et ne peuvent pas utiliser le bassin de natation.
- Les enfants de moins de 7 ans doivent être surveillés en permanence et sans interruption par leurs parents, à proximité immédiate. Ceci s'applique également et tout particulièrement aux non-nageurs sans limite d'âge.
- L'accès est entre autres interdit aux personnes sous l'emprise de produits enivrants. Cela vaut également pour les personnes en état d'ébriété.
- Il est interdit de prendre des photos et de filmer.
- L'accès aux abords des bassins est interdit avec des chaussures de ville, des trottinettes, etc.
- L'utilisation des bassins n'est autorisée qu'avec un maillot de bain habituel.
- L'utilisation des bassins de natation et de baignade exige des égards particuliers pour les autres baigneurs.
- Il est interdit de sauter de côté, de pousser ou de jeter des personnes dans les bassins. Les plongeurs ne sont autorisés que du côté où se trouvent les blocs de départ.
- Les jeux de toutes sortes sont interdits dans le bassin de natation.
- Le toboggan a des règles particulières qu'il faut absolument respecter : Rester à distance de celui qui glisse avant, glisser seul, glisser uniquement en position assise ou couchée sur le dos (il est interdit de glisser sur le ventre, les genoux ou la tête en bas), l'eau qui arrive ne doit pas être accumulée, il est interdit de s'arrêter ou de marcher/courir sur le toboggan, quitter la sortie du toboggan immédiatement et rapidement après avoir glissé. Les enfants de moins de 7 ans doivent glisser avec les adultes qui les accompagnent.
- Le personnel exerce le droit de domicile. Les baigneurs qui enfreignent les règles peuvent être expulsés de l'établissement ! Une interdiction d'accès de longue durée peut être prononcée.
- Dans la piscine d'été, il est permis de fumer uniquement sur la pelouse et sur les sièges du kiosque. Il est interdit de fumer sur les zones pavées autour de la piscine